



MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 00070 /CAB.MIN/MINES/01/2024
DU...1.9.FEB.2024... PORTANT ETABLISSEMENT DES MODELES DES
FORMULAIRES AD HOC MENSUELS DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES
DROITS MINIERES ET/OU DE CARRIERES D'EXPLOITATION AINSI QUE
DES DETENTEURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE DE TRAITEMENT**

LE MINISTRE DES MINES

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 spécialement en ses articles 93, 202 points 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n°018/001 du 09 mars 2018, spécialement en son article 216 ;

Vu l'Ordonnance n°22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} A et B point 22 ;

Vu l'Ordonnance n°23/030 du 23 mars 2023 modifiant et complétant l'Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018, spécialement en ses articles 14 et 14bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 00131/CAB.MIN/MINES/ANSK/01/2023 du 19 avril 2023 portant réglementation des activités de l'Entité de traitement, spécialement en son article 24 litera b ;

Considérant qu'il importe de définir les modèles des Formulaires ad hoc mensuels, documents dont la tenue, la publication et la transmission sont obligatoires dans le chef des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement ; *ank*



Vu la nécessité ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement sont annexés au présent Arrêté.

Article 2 :

Les modèles visés à l'article 1^{er} ci-dessus seront retirés, par les titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que les détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement, au Secrétariat Général des Mines ou à la Direction des Mines.

Article 3 :

La tenue et la publication des Formulaires ad hoc mensuels, conformément aux modèles visés à l'article 1^{er} ci-dessus, sont obligatoires dans le chef des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement.

Article 4 :

Les titulaires des droits miniers d'exploitation sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc à la Direction des Mines, avec copies à l'Inspection Générale des Mines (IGM), à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort.

Les titulaires des droits de carrières d'exploitation sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc à la Direction des Carrières, avec copie à la Direction des Mines, à l'Inspection Générale des Mines (IGM), à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort.

Les détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement sont tenus de publier et de transmettre mensuellement le Formulaire ad hoc, au Ministre ayant les Mines dans ses attributions, au Secrétariat Général des Mines, à la Direction de Métallurgie, à la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM), à la Direction des Mines, à la Direction de Protection de l'Environnement Minier, à la Division Provinciale des Mines et au Service des Mines du ressort avec copie à l'Inspection Générale des Mines (IGM) et au Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC).

Les Formulaires ad hoc, tenus conformément aux modèles visés à l'article 1^{er} ci-dessus, sont transmis avant dix (10) jours du mois suivant celui considéré.

Seules la Direction des Mines, la Direction des Carrières ou la Direction de Métallurgie sont compétentes pour appliquer les dispositions de l'article 293 du Code Minier, selon les cas. *auk*

Article 5 :


Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté sont abrogées.

Article 6 :

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 19 FEB 2024

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DES MINES

**MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES
TTULAIRES DES DROITS DE CARRIERES D'EXPLOITATION**

Mois / Année

ant

- Dénomination de l'entreprise :
- Siege social :
- Répartition du capital social :
- Identité des associés :
- Siege(s) d'exploitation :
- N° des comptes bancaires (en RDC et à l'étranger) :
- Numéro d'Identification Fiscale (NIF) :
- N° RCCM :
- Numéro d'Identification nationale :
- Numéro Import-Export :
- N° et période de validité du droit minier :
- Date du début des travaux dans le Périmètre :
- Date de la certification de commencement des travaux de développement et de construction :
- Date de commencement des travaux d'extraction :
- Date de paiement, N° notes de débit et de perception ainsi que le Montant payé des droits superficiaires annuels par carré :

**FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS DES CARRIERES
D'EXPLOITATION**

Nom(s) du (des) Chantier(s) de provenance des produits de carrières: Mois/ Année :

Nature du (des) gisement(s) :

Nom de l'Usine de traitement :

Méthode(s) de Traitement utilisée(s) :

Date de début de production :

Village/ secteur ou chefferie :

Territoire :

Province :

ant

1. Données relatives à la production, aux ventes et exportations

N°	Produit marchand/ Substance minérale (**)	Qualité	Quantité Produite	Quantité Vendue		Valeur/Prix (en USD)		Références de Pacheteur (Noms, domicile+ Pays et autres)	Observations
				A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (Exportation)	A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (exportation)		

(**) - Produit marchand ou Substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.
 - Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

anf

2. Données relatives à la redevabilité (responsabilité et transparence)

2.1. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat

N°	Nature du Droit	Montant (en USD)	Observations
I.	Droits de douane		
I.1.	Droit d'entrée		
I.2.	Droit de sortie		
I.3.	Droit d'accises		
I.4.	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation		
	Sous total I		
II.	Droits fiscaux		N° et date de la « Déclaration »
II.1.	Impôt sur les Bénéfices et Profits		Idem
II.2.	Impôt Professionnel sur les Prestations de services rendus par des Personnes physiques ou morales non établies en RDC		Idem
II.3.	Impôt Mobilier		Idem
II.4.	Impôt Professionnel sur les Rémunérations		Idem
II.5.	Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatriés		Idem
II.6.	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		Idem
II.7.	Impôt Spécial sur les Profits Excédentaires (ou Super Profits)		Idem
II.8.	Impôt Spécial sur les plus-values de cession d'actions ou de parts sociales		
	Sous total II		

N°	Nature du Droit	Montant (en USD)	Observations
III.	Droits non fiscaux		
III.1.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Hypothèques		<ul style="list-style-type: none"> - N° et date de la Note de Débit - N° et date de la Note de Perception
III.2.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Cessions		Idem
III.3.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement d'Amodiation, de Contrat d'Option et de Transmission		Idem
III.4.	Droit superficiaire annuel par carré		Idem
III.5.	Redevance Minière		-
III.6.	Autres Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative du Ministère des Mines (***) (Spécifier en éclatant)		<ul style="list-style-type: none"> - N° et date de la Note de Débit - N° et date de la Note de Perception
III.7.	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (***) (Spécifier en éclatant)		<ul style="list-style-type: none"> - N° et date de la Note de Débit/Ministère X - N° et date de la Note de Perception
III.8.	Redevance de Suivi de Change		Preuve de la Banque Centrale du Congo
	Sous total III		
	Total 2.1.		

(***) Notamment la Taxe sur l'Autorisation de minage temporaire, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais industriels, la Taxe d'agrément des dépôts des explosifs, le Droit d'enregistrement des dragues, l'Agrément de bouteaux, etc.

(****) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les installations classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit d'Octroi de la carte de travail pour étranger, la Taxe de Télécommunication, etc.

out

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités Territoriales Décentralisées

N°	Nature	Montant (en USD)	Observations
1.	Impôt Foncier		
2.	Impôt sur les Véhicules		
3.	Taxe spéciale de circulation routière		
4.	Impôt sur la Superficie des Concessions Minières		
5.	Impôt sur les Revenus Locatifs		
6.	Redevance minière		
	Total 2.2.		

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien distinguer ce qui suit :

- Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge ;
- Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (**Dotations pour contribution aux projets de développement des communautés**)

Éclater tout à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.

out

3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociale

Le Total mensuel est la somme des Totaux (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement des Modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement.

Fait à Kinshasa, le **19 FEB 2024**

Antoinette N°SAMBWA KALAMBAYI



Ministre des Mines

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DES MINES

**MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES
TTULAIRES DES DROITS MINIERS D'EXPLOITATION**

Mois / Année

ank

Reuillet n° :

Dénomination de l'entreprise :
Siege social :
Répartition du capital social :
Identité des associés :
Siege(s) d'exploitation :
N° des comptes bancaires (en RDC et à l'étranger) :
Numéro d'Identification Fiscale (NIF) :
N° RCCM :
Numéro d'Identification nationale :
Numéro Import-Export :
N° et période de validité du droit minier :
Date du début des travaux dans le Périmètre:
- Date de la certification de commencement des travaux de développement et de construction :
- Date de commencement des travaux d'extraction :
Date de paiement, N° notes de débit et de perception ainsi que le Montant payé des droits superficiaires annuels par carré :

FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES TITULAIRES DES DROITS MINIERES
D'EXPLOITATION

Mois / Année :

Nom(s) du (des) Chantier(s) de provenance des minerais :
Nature du (des) gisement(s) :
Nom de l'Usine de traitement :
Méthode(s) de Traitement utilisée(s) :
Date de début de production :
Village/secteur ou chefferie :
Territoire :
Province :

ant

1. Données relatives à la production aux ventes et exportations

N°	Produit marchand/ Substance minérale (**)	Qualité/ Teneur (en %)	Quantité Produite	Quantité Vendue		Valeur/Prix (en USD)		Références de l'acheteur (Noms, domicile+Pays et autres)	Observations
				A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (Exportation)	A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (exportation)		

(**) - Produit marchand ou Substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.
- Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

2. Données relatives à la redevabilité (responsabilité et transparence)

2.1. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat

N°	Nature du Droit	Montant (en USD)	Observations
I.	Droits de douane		
I.1.	Droit d'entrée		
I.2.	Droit de sortie		
I.3.	Droit d'accises		
I.4.	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation		
	Sous total I		
II.	Droits fiscaux		N° et date de la « Déclaration »
II.1.	Impôt sur les Bénéfices et Profits		Idem
II.2.	Impôt Professionnel sur les Prestations de services rendus par des Personnes physiques ou morales non établies en RDC		Idem
II.3.	Impôt Mobilier		Idem
II.4.	Impôt Professionnel sur les Rémunérations		Idem
II.5.	Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatriés		Idem
II.6.	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		Idem
II.7.	Impôt Spécial sur les Profits Excédentaires (ou Super Profits)		Idem
II.8.	Impôt Spécial sur les plus-values de cession d'actions ou de parts sociales		
	Sous total II		
III.	Droits non fiscaux		
III.1.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Hypothèques		- N° et date de la Note de Débit - N° et date de la Note de Perception
			Idem
III.2.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement des Cessions		Idem
III.3.	Droit proportionnel pour Approbation et Enregistrement d'Amortissement, de Contrat d'Option et de Transmission		Idem
III.4.	Droit superficiaire annuel par carré		Idem

		Idem
III.5.	Redevance Minière	
III.6.	Autres Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative du Ministère des Mines (***) (Spécifier en éclairant)	- N° et date de la Note de Débit - N° et date de la Note de Perception
III.7.	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (****) (Spécifier en éclairant)	- N° et date de la Note de Débit/Ministère X - N° et date de la Note de Perception
III.8.	Redevance de Suivi de Change	Preuve de la Banque Centrale du Congo
	Sous total III	
	Total 2.1.	

(****) Notamment la Taxe sur l'Autorisation de minage temporaire, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais industriels, la Taxe d'agrément des dépôts des explosifs, le Droit d'enregistrement des dragues, l'Agrément de boufeux, etc.

(****) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les installations classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit d'Octroi de la carte de travail pour étranger, la Taxe de Télécommunication, etc.

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités Territoriales Décentralisées

N°	Nature	Montant (en USD)	Observations
1.	Impôt Foncier		
2.	Impôt sur les Véhicules		
3.	Taxe spéciale de circulation routière		
4.	Impôt sur la Superficie des Concessions Minières		
5.	Impôt sur les Revenus Locatifs		
6.	Redevance minière		
	Total 2.2.		

ant

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien distinguer ce qui suit :

- Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge ;
- Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (**Dotations pour contribution aux projets de développement des communautés**)

Eclater tout à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.

3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociétale

Le Total mensuel est la somme des Totaux (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement des Modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des titulaires des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrément au titre d'Entité de traitement.

Fait à Kinshasa, le **19 FEB 2024**

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI


Ministre des Mines

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DES MINES

**MODELE DE FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES
DETENTEURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE DE TRAITEMENT**

Mois/Année

ans

Dénomination de l'Entreprise :

Siège social :

Siège d'Exploitation / de Production :

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) :

N° RCCM :

Numéro d'Identification nationale :

Numéro Import Export :

N° et date de l'Arrêté d'agrément :

En cas du renouvellement :

- Numéro et Date de l'octroi de l'Arrêté du renouvellement en cours de validité :
- Date de fin de validité du renouvellement en cours de validité :
- Niveau du renouvellement en cours de validité (n^{im} renouvellement) :

Date de paiement, N° notes de débit et de perception ainsi que le Montant payé de la Redevance annuelle :

FORMULAIRE AD HOC MENSUEL DES ACTIVITES DES DETENTEURS D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE

DE TRAITEMENT

Mois / Année :

Nom(s) du (des) sites(s) de provenance des minerais / N° ZEA :

Nom de l'Usine de traitement :

Méthode(s) de Traitement utilisée(s) :

Date de début de production :

Village / secteur ou chefferie :

Territoire :

Province :



1. Données relatives à la production, aux ventes et aux exportations

N°	Produit Marchand/ Substance minérale (*)	Qualité/ (teneur en %)	Quantité vendue (en T)		Valeur/Prix (en USD)		Observations
			A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (exportation)	A l'intérieur (vente locale)	A l'extérieur (exportation)	

(*) - Produit marchand ou substance minérale à préciser conformément à l'Arrêté Interministériel Mines-Finances portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands.
 - Il y aura autant des points qu'il y a des Produits marchands.

2. Données relatives à la redevabilité (à la responsabilité et à la transparence)**2.1. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public et aux Organismes de l'Etat**

N°	Nature	Montant (en USD)	Observations
I.	Droits de douane		
I.1.	Droit d'entrée		
I.2.	Droit d'accises		
I.3.	Redevances et Frais en rémunération des services rendus à l'exportation		
	Sous total I		
II.	Droits fiscaux		
II.1.	Impôt sur les Bénéfices et Profits		N° et date de la « Déclaration »
II.2.	Impôt Professionnel sur les Prestations de services rendus par des Personnes physiques ou morales non établies en RDC		Idem
II.3.	Impôt Mobilier		Idem
II.4.	Impôt Professionnel sur les Rémunérations		Idem

II.5.	Impôt Exceptionnel sur les Rémunérations des Expatriés		Idem
II.6.	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		Idem
II.7.	Impôt Spécial sur les Profits Excédentaires (ou Super profits)		Idem
II.8.	Impôt Spécial sur les plus-values de cession d'actions ou de parts sociales		Idem
	Sous total II		
III.	Droits non fiscaux		
III.1.	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative du Ministère des Mines conformément à l'Arrêté interministériel Mines-Finances portant fixation desdits droits (***) (Spécifier en élatant)		- N° et date de la Note de Débit - N° et date de la Note de Perception
III.2.	Taxes, Droits et Redevances dus et payés à l'initiative des autres Ministères (***) (Spécifier en élatant)		
III.5.	Redevance de Suivi de Change		Preuve de la Banque Centrale du Congo
	Sous total III		
	Total 2.1.		

(**) Notamment la Taxe sur l'autorisation d'achat des substances minérales autres que l'or et le diamant, l'autorisation d'exportation des produits miniers marchands : Or et Diamant, la Taxe sur les exportations des échantillons destinés aux analyses et essais industriels, le Frais de dépôt pour agrément d'unité de traitement et/ou transformation, la Taxe sur l'autorisation de traitement ou de transformation des substances autres que des produits d'exploitation artisanale, la Redevance annuelle pour entités de traitement et/ou de transformation et tellerie etc.

(***) Notamment la Taxe d'implantation sur les installations classées des catégories 1A, la Taxe rémunératoire annuelle de l'environnement sur les installations classées de la catégorie 1A, la Taxe de Déboisement, la Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie 1A, le Droit d'Octroi de la carte de travail pour étranger, la Taxe de Télécommunication, etc.

2.2. Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés aux Entités territoriales décentralisées

N°	Nature du Droit	Montant (en USD)	Observations
1.	Impôt Foncier		
2.	Impôt sur les Véhicules		
3.	Taxe spéciale de circulation routière		
4.	Impôt sur les Revenus Locatifs		
	Total 2.2.		

2.3. Montant mensuel relatif aux engagements sur la Responsabilité sociale des Entreprises

Donner le montant mensuel affecté au développement durable au profit des communautés affectées par l'activité minière. Il s'agira de bien distinguer ce qui suit :

- Le montant mensuel décaissé dans la mise en œuvre des engagements souscrits conformément au cahier de charge ;
- Le montant mensuel décaissé dans le cadre des travaux ayant bénéficié du financement de 0,3% du Chiffre d'affaires. (**Dotation pour contribution aux projets de développement des communautés**)

Eclater tour à tour chaque montant en fonction des différentes actions réalisées.

3. Total mensuel des Impôts, Taxes, Droits et Redevances dus et payés au Trésor public, aux Entités Territoriales Décentralisées et aux Organismes de l'Etat et des engagements de la responsabilité sociale

Le Total mensuel est la somme des Totaux des points (2.1.), (2.2.) et (2.3.).

Vu pour être annexé à l'Arrêté Ministériel N° 00070/CAB. MIN./MINES/01/2024 du 19 février 2024 portant établissement des Modèles des Formulaires ad hoc mensuels des activités des Titulaires des droits miniers et/ ou de carrières d'exploitation ainsi que des détenteurs d'agrement au titre d'Entité de traitement.

Fait à Kinshasa, le **19 FEB 2024**

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI


Ministre des Mines